Interreg
France-Wallonie-Vlaanderen

UNION EUROPÉENNE
EUROPESE UNIE

Séminaire financier

à destination des opérateurs français

Lille, le 20 juin 2017

AVEC LE SOUTIEN DU FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
MET STEUN VAN HET EUROPEES FONDS VOOR REGIONALE ONTWIKKELING

Sommaire

1. Architecture générale du programme
2. Suivi des projets
3. Procédure d'approbation du CPN et missions du CPN
4. Les règles d'éligibilité
5. Modalités de dépôt d'une déclaration de créance
6. Modalités de traitement d'une déclaration de créance
7. Questions - Réponses

1. Architecture générale du programme

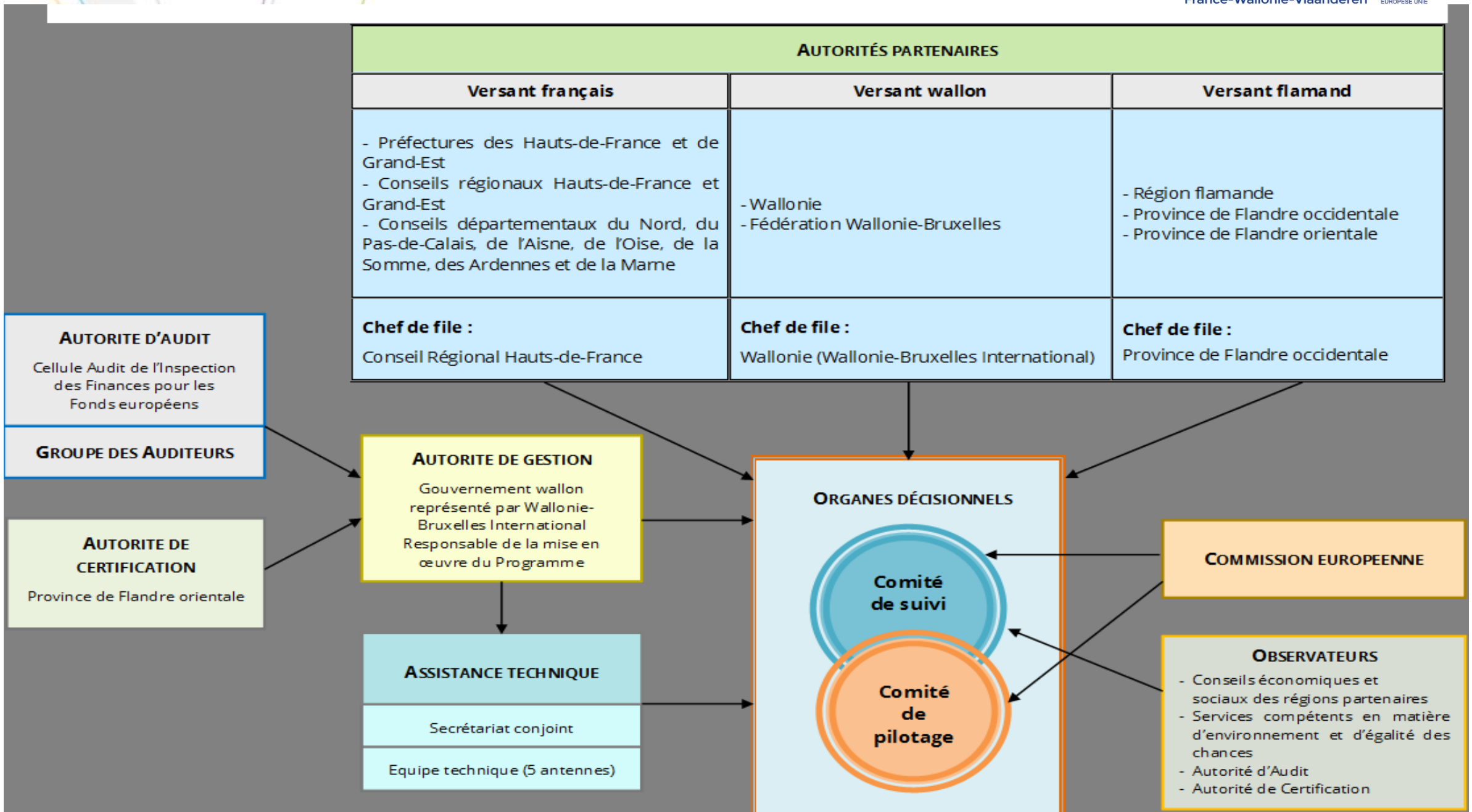
AUTORITÉS PARTENAIRES
Versant français
Versant wallon
Versant flamand
- Préfectures des Hauts-de-France et de Grand-Est
- Conseils régionaux Hauts-de-France et Grand-Est
- Conseils départementaux du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de l'Oise, de la Somme, des Ardennes et de la Marne
- Wallonie
- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Région flamande
- Province de Flandre occidentale
- Province de Flandre orientale
Chef de file :
Conseil Régional Hauts-de-France
Chef de file :
Wallonie (Wallonie-Bruxelles International)
Chef de file :
Province de Flandre occidentale
AUTORITE D'AUDIT
Cellule Audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens
GROUPE DES AUDITEURS
AUTORITE DE CERTIFICATION
Province de Flandre orientale
AUTORITE DE GESTION
Gouvernement wallon représenté par Wallonie-Bruxelles International
Responsable de la mise en œuvre du Programme
ASSISTANCE TECHNIQUE
Secrétariat conjoint
Equipe technique (5 antennes)
ORGANES DÉCISIONNELS
Comité de suivi
Comité de pilotage
COMMISSION EUROPEENNE
OBSERVATEURS
- Conseils économiques et sociaux des régions partenaires
- Services compétents en matière d'environnement et d'égalité des chances
- Autorité d'Audit
- Autorité de Certification

Les partenaires institutionnels ont des missions :

- de communication et de diffusion,
- de promotion et de publicité du programme,
- d'identification de nouvelles actions de coopération transfrontalière,
- d'émission d'un avis motivé dans le cadre de l'instruction transfrontalière,
- de vérification des contreparties nationales nécessaires,
- de suivi de la bonne mise en œuvre du projet.

En tant que partenaire Chef de file - Autorité Nationale pour le versant français, la Région Hauts-de-France se charge de la coordination du programme et plus particulièrement les tâches suivantes :

- coordination des différents partenaires,
- vérification des obligations communautaires et nationales,
- contrôle de la régularité et l'éligibilité de la totalité des dépenses réalisées,
- mise en œuvre des contrôles sur place de 1er niveau,
- veille des irrégularités.

2. Suivi des projets

Suivi physique du projet

- Rapport d’activités semestriel
- Comité d’accompagnement semestriel
- Equipe technique **ET** administrations partenaires

Suivi financier du projet

- Déclaration de créance semestrielle
- Examen de l’éligibilité des dépenses semestrielles

3. Procédure d’approbation du CPN et missions du CPN

Procédure d’approbation du CPN

- Externalisation du contrôle de premier niveau sur pièces et sur place,
- Habilitation de 8 cabinets sur la base de critères qualitatifs,
- Mise en concurrence par les opérateurs de projet sur la base du critère de prix,
- Validation de la procédure de choix par la Direction Europe,
- Suivi et accompagnement des prestations des cabinets par la cellule « Contrôle – Qualité » de la Direction Europe,

Missions du Contrôleur de premier niveau

- Vérifier que les activités sont exécutées conformément à la convention ;
- S’assurer que les activités restent dans les limites budgétaires et se déroulent suivant le plan de travail établi ;
- Vérifier que les moyens financiers mis à la disposition des opérateurs sont effectivement affectés au projet.

Contrôle sur pièce et contrôle sur place

- Contrôle sur pièces : sur la base des déclarations de créance semestrielle, des pièces justificatives et des preuves de paiement,
- Contrôle sur place
  - sur la base d'un échantillon annuel déterminé par l'Autorité de gestion,
  - chez l'opérateur sur la base des originaux des déclarations de créance, des pièces justificatives et des preuves de paiement.

Contrôle de Second Niveau

- Audit projet / contrôle d’opérations (service fait),
- Contrôle sur base d’un échantillonnage,
- Mené par la Direction de l’Audit du Conseil Régional Hauts de France.

4. Les règles d’éligibilité

Principes généraux (1/2)

- Seules les dépenses directement liées à la réalisation du projet accepté en Comité de pilotage et indiquées dans l'estimatif présenté dans la fiche de description du projet validée sont éligibles,
- Une dépense est éligible à une participation du FEDER si elle a été effectivement payée et acquittée entre les dates de début et de fin du projet. (dates indiquées dans la Convention FEDER),
- Les dépenses effectivement encourues doivent être justifiées par des factures acquittées, ou, si cela s'avère impossible, par des pièces comptables de valeur probante équivalente sur accord préalable du contrôleur de premier niveau,
- Le coût lié à la TVA n'est entièrement éligible que dans le cas où le bénéficiaire final a effectivement et définitivement supporté ce coût qui doit également avoir un lien direct avec le projet.

Principes généraux (2/2)

- Toute aide ou subvention à l’emploi qui bénéficie directement et définitivement à l’opérateur, doit être déduite des coûts salariaux,
- La comptabilité analytique est vivement recommandée ; à défaut, la comptabilité doit permettre la traçabilité des dépenses,
- Archivage des justificatifs jusqu’au 31 décembre 2030,
- Respect des obligations en matière de communication,
- Respect des règles de marchés publics qui s’appliquent à TOUS les opérateurs,
- Respect des règlementations en matière d’aides d’état

4.1 Les marchés publics

Législation de référence

Pour les consultations lancées avant le 1er avril 2016

Le code des marchés de 2006 et l'ordonnance du 6 juin 2005 restent applicables

Législation de référence

Pour les consultations lancées à partir du 1er avril 2016 inclus

Textes qui encadrent dorénavant les marchés publics :

- l’ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ;
- son décret d’application n° 2016-360 du 25 mars 2016 ;

Conséquences nouvelle législation

- Corpus juridique unique – fin du double régime code/ordonnance

- Tous les acheteurs sont soumis au même texte ;

les associations sont soumises au corpus marchés

Grands principes en commande publique

- Liberté d’accès
- Égalité de traitement
- Transparence des procédures
- Confidentialité des offres
- Traçabilité

Seuils des procédures

- 209 000 € HT pour les procédures d’appel d’offre en fournitures courantes et services
- 5 225 000 € HT pour les marchés de travaux
- En deçà de 209 000 € HT : procédures adaptées

Les très petits achats

En dessous de 25 000 € HT

L'acheteur veille à :

- Faire des devis préalables
- Faire une bonne utilisation des deniers publics **dès les 1er 0 € dépensés**
- Choisir une offre pertinente
- Ne pas contracter systématiquement avec le même opérateur

Publicité

- De 25 000 € HT à 90 000 € HT : principe de la publicité nécessaire et suffisante

- Publicité codifiée à partir de 90 000 € HT

Impacts nouvelle règlementation

- Obligation d’allotir
- Marchés à bons de commande tombent dans la classification des accords cadre
- Économie du marché : prévoir un avenant dans la limite de modification du montant initial du marché (10% pour les FCS et 15% en travaux)

4.2 Les aides d’état

Principe général

Les aides publiques qui faussent ou qui menacent de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions **sont interdites** car incompatibles avec le marché intérieur.

Sauf exceptions / dérogations

Législation applicable

- ✓ Article 107.1 du TFUE
- ✓ Règlement (UE) n ° 651/2014 : RGEC
- ✓ Règlement (UE) n° 1407/2013 : de minimis
- ✓ Règlement (UE) n ° 1408/2013 : de minimis (agriculture)
- ✓ Règlement (UE) n° 360/2012 : de minimis (SIEG)
- ✓ Communication de la Commission 2014/C 198/01: R&D&I

En cas de non-respect de la législation en matière d'aides d'état : l'aide perçue est illégale et doit être remboursée.

- Analyse avant sélection du projet
- Information et sensibilisation en comité d'accompagnement par les équipes techniques et les administrations fonctionnelles
- Modèles de documents à compléter
- Contrôles

Repris dans la convention FEDER (art.10)

5 cas de figure :

1/ Pas d'aides d'état

2/ Règlement Général d'Exemption par Catégories (RGEC)

- Respect des règles mentionnées dans le règlement UE 651/2014
- Taille de l'entreprise
- Effet incitatif

Modèle de documents sur le site internet

3/ De minimis

Max. 200.000€ par Etat membre sur 3 années fiscales

(15.000€ pour le secteur agricole)

4/ Véhicule d'aide / *de minimis*

5/ Universités

Organismes de recherche dont l'activité économique n'excède pas 20 % de son activité annuelle globale

4.3 Les catégories de dépenses

- Frais de personnel
- Frais administratifs et frais de bureau
- Frais de déplacement et d’hébergement
- Frais liés au recours à des compétences et à des services externes
- Frais d’équipement
- Travaux et infrastructures
- Frais de validation

Frais de personnel

Frais administratifs et frais de bureau

Frais de déplacement et d’hébergement

Frais liés aux compétences et services externes

Frais d’équipement

Frais de travaux et d’infrastructures

Frais de validation

5. Modalités de dépôt d’une déclaration de créance

Où introduire ?

VIA L'APPLICATION DE GESTION

www.interreg-fwvl.eu/gestion

UNIQUEMENT par le Responsable financier de l'opérateur

(confidentialité des données)

ABCDE

Introduction nouveau projet unique

Introduction projet et validation

Pour chacune des 3 parties, veuillez saisir les informations demandées dans chaque onglet, en prenant soin d'enregistrer à chaque étape.

Si vous aviez besoin d'aide, veuillez contacter votre équipe technique :

Equipe Technique - Antenne Wallonie
Avenue Jean Mermoz
6041 GOSSELIES
+32 (0) 71 20 98 20
interreg.wallonie@skynet.be

Partie 1 - Informations générales

Partie 2 - Présentation du projet

Partie 3 - Eléments budgétaires

Convention(s) entre opérateurs

Convention FEDER

Dépenses et recettes

Rapport d'activités

Générer un rapport de complétude du projet (fichier PDF)

PV des comités d'accompagnement

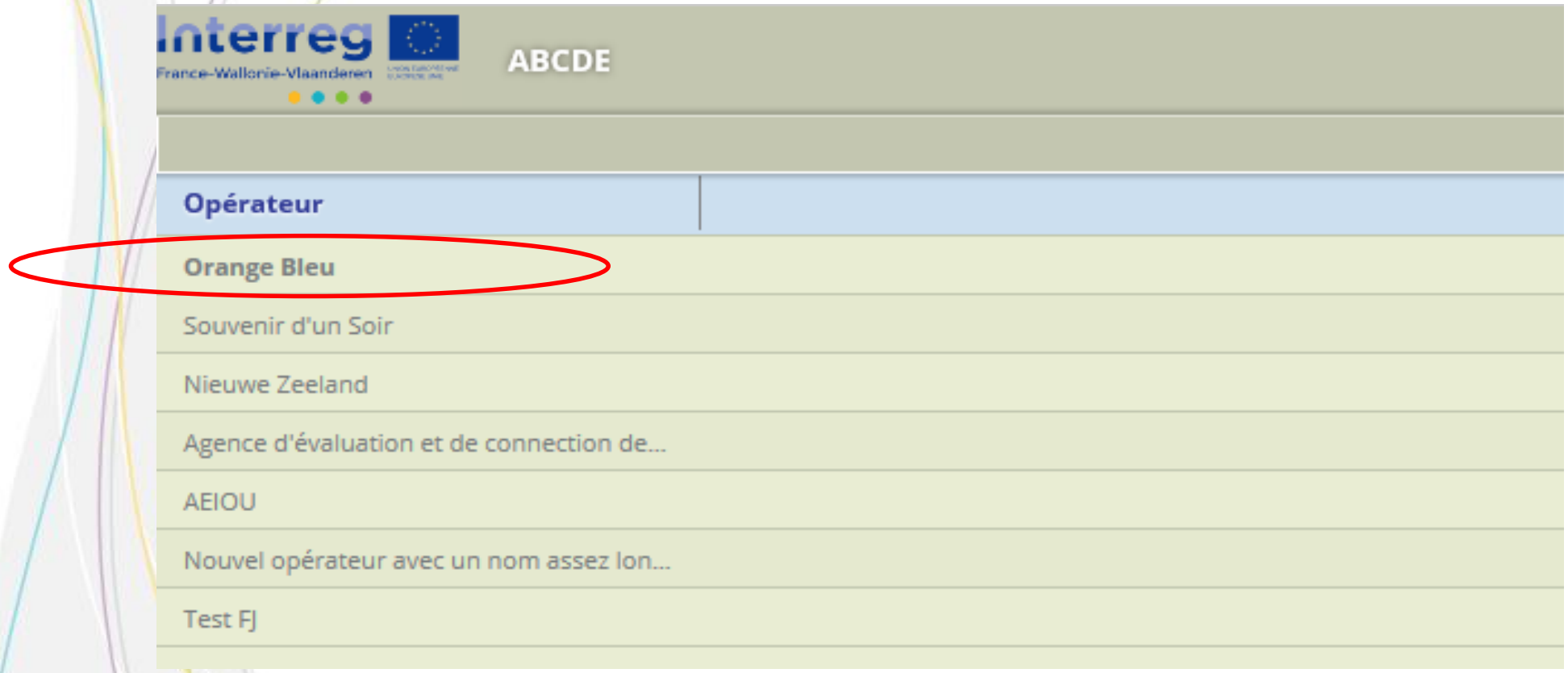
ABCDE
Opérateur
Orange Bleu
Souvenir d'un Soir
Nieuwe Zeeland
Agence d'évaluation et de connection de...
AEIOU
Nouvel opérateur avec un nom assez lon...
Test FJ

Onglet Dépenses et recettes

Semestre	Du	Au
1	01-01-2016	30-06-2016
2	01-07-2016	31-12-2016
3	01-01-2017	30-06-2017

ABCDE

Dépenses et recettes | Justificatifs | Aides d'état | Déclarations de créance | Fichiers annexes CPN

Semestre	Du	Au
1	01-01-2016	30-06-2016
2	01-07-2016	31-12-2016
3	01-01-2017	30-06-2017

Personnel | Structure | Mission | Services et expertises externes | Dépenses d'équipement | Travaux et infrastructures | Recettes | Validatio

Module de travail	N°	N° interne OP	Employeur	Date d'acquittement	Montant TVAC - M...	Montant imputé	Montant validé
Activités de communication	PE-0010	01	Tartentpion	31-10-2016	3 250,00 €	3 250,00 €	
Gestion de projet	PE-0012	123	mobistar	03-12-2016	121,00 €	100,00 €	
Marketing	PE-0013	1	OrangeBleu	28-10-2016	3 250,00 €	3 250,00 €	
Gestion de projet	PE-0014	Facture 1	Interreg STC	30-11-2016	4 169,00 €	1 691,00 €	
Gestion de projet	PE-0015	Facture 1	STC Interreg	30-11-2016	4 619,00 €	1 616,00 €	
Tous	PE-0016	-	Google	31-12-2016	1 700,00 €	1 700,00 €	

Pour les frais de personnel

Personnel | Structure | Mission | Services et expertises externes | Dépenses d'équipement | Travaux et infrastructures | Recettes | Validation

Modifier une facture

N°	PE-0013
Poste budgétaire	Personnel
Module de travail	3 - Marketing
N° interne OP	1
Employeur	OrangeBleu
N° marché public	/
Date de facture / document	30-11-2016
Mode de paiement	virement bancaire
Date d'acquittement	05-12-2016
	En €
Montant TVAC	5 000,00
	En €
Montant TVA récupérable	0,00
	En €
Montant TVAC - Montant TVA récupérable	5 000,00
	En €
Montant imputé	2 500,00
Nom	CM
Fonction	Chargée de mission
Mission	Coordinatrice de projet
	En %
Taux d'affectation	50,00

Pour les frais de structure

Dépenses et recettes	Justificatifs	Aides d'état	Déclarations de créance	Fichiers annexes CPN

Semestre	Du	Au
1	01-01-2015	30-06-2015
2	01-07-2015	31-12-2015

Personnel	Structure	Mission	Services et expertises externes	Dépenses d'équipement	Travaux et infrastructures	Recettes	Validation

Module de travail	N°	N° interne OP	Montant imputé	Montant validé
Gestion de projet	PE-0009	1	5 357,92 €	
Gestion de projet	PE-0010	1	3 900,32 €	
Gestion de projet	PE-0011	1	1 744,38 €	
Gestion de projet	PE-0012	1	2 494,93 €	
Gestion de projet	PE-0013	1	1 953,39 €	

Ceux-ci se calculeront automatiquement : pour rappel : 12,5 % des frais de personnel introduits

Pour les frais de mission

Personnel | Structure | **Mission** | Services et expertises externes | Dépenses d'équipement | Travaux et infrastructures | Recettes | Validation

N°	MI-0014
Poste budgétaire	Mission
Module de travail	1 - Gestion de projet
N° interne OP	1
Fournisseur	Note de frais Monsieur XXXX
N° marché public	
Date de facture / document	26-06-2015
Mode de paiement	virement bancaire
Date d'acquittement	01-07-2015
Montant TVAC	306,77
Montant TVA récupérable	0,00
Montant TVAC - Montant TVA récupérable	306,77
Montant imputé	306,77

Pour les frais de services externes

Personnel | Structure | Mission | **Services et expertises externes** | Dépenses d'équipement | Travaux et infrastructures | Recettes | Validation

N°	MO-0054
Poste budgétaire	Services et expertises externes
Module de travail	1 - Gestion de projet
N° interne OP	26
Fournisseur	Ursula
N° marché public	
Date de facture / document	12-11-2015
Mode de paiement	virement bancaire
Date d'acquittement	25-11-2015
Montant TVAC	139,20
Montant TVA récupérable	0,00
Montant TVAC - Montant TVA récupérable	139,20
Montant imputé	139,20

Pour les frais d'équipement

Personnel | Structure | Mission | Services et expertises externes | **Dépenses d'équipement** | Travaux et infrastructures | Recettes | Validation

N°	EI-0011
Poste budgétaire	Dépenses d'équipement
Module de travail	Liée à tous les modules de travail
N° interne OP	027
Fournisseur	Jacques SPRL
N° marché public	18
Date de facture / document	02-07-2016
Mode de paiement	virement bancaire
Date d'acquittement	31-07-2016
Montant TVAC	121 000,00
Montant TVA récupérable	21 000,00
Montant TVAC - Montant TVA récupérable	100 000,00
Montant imputé	100 000,00

Pour les frais de travaux et infrastructures

Dépenses et recettes | Justificatifs | Aides d'état | Déclarations de créance | Fichiers annexes CPN

Personnel | Structure | Mission | Services et expertises externes | Dépenses d'équipement | Travaux et infrastructures | Recettes | Validation

N°	IL-0023
Poste budgétaire	Travaux et infrastructures
Module de travail	4 - bbc
N° interne OP	2
Fournisseur	test
N° marché public	01223
Date de facture / document	05-10-2016
Mode de paiement	virement bancaire
Date d'acquittement	11-11-2016
Montant TVAC	3 600,00
Montant TVA récupérable	0,00
Montant TVAC - Montant TVA récupérable	3 600,00
Montant imputé	3 600,00

Pour les recettes

Personnel	Structure	Mission	Services et expertises externes	Dépenses d'équipement	Travaux et infrastructures	Recettes	Validation

Module de travail	Faites un choix...
N° interne OP	
Objet	
Date de document	
Mode de perception	Faites un choix...
Date de perception	
Montant total de la recette	
Taux d'affectation	

Pour les frais de validation

Personnel	Structure	Mission	Services et expertises externes	Dépenses d'équipement	Travaux et infrastructures	Recettes	Validation

Module de travail	Faites un choix...
N° interne OP	
Fournisseur	
N° marché public	
Date de facture / document	
Mode de paiement	Faites un choix...
Date d'acquittement	
Montant TVAC	
Montant TVA récupérable	
Montant TVAC - Montant TVA récupérable	
Montant imputé	

Onglet Justificatifs

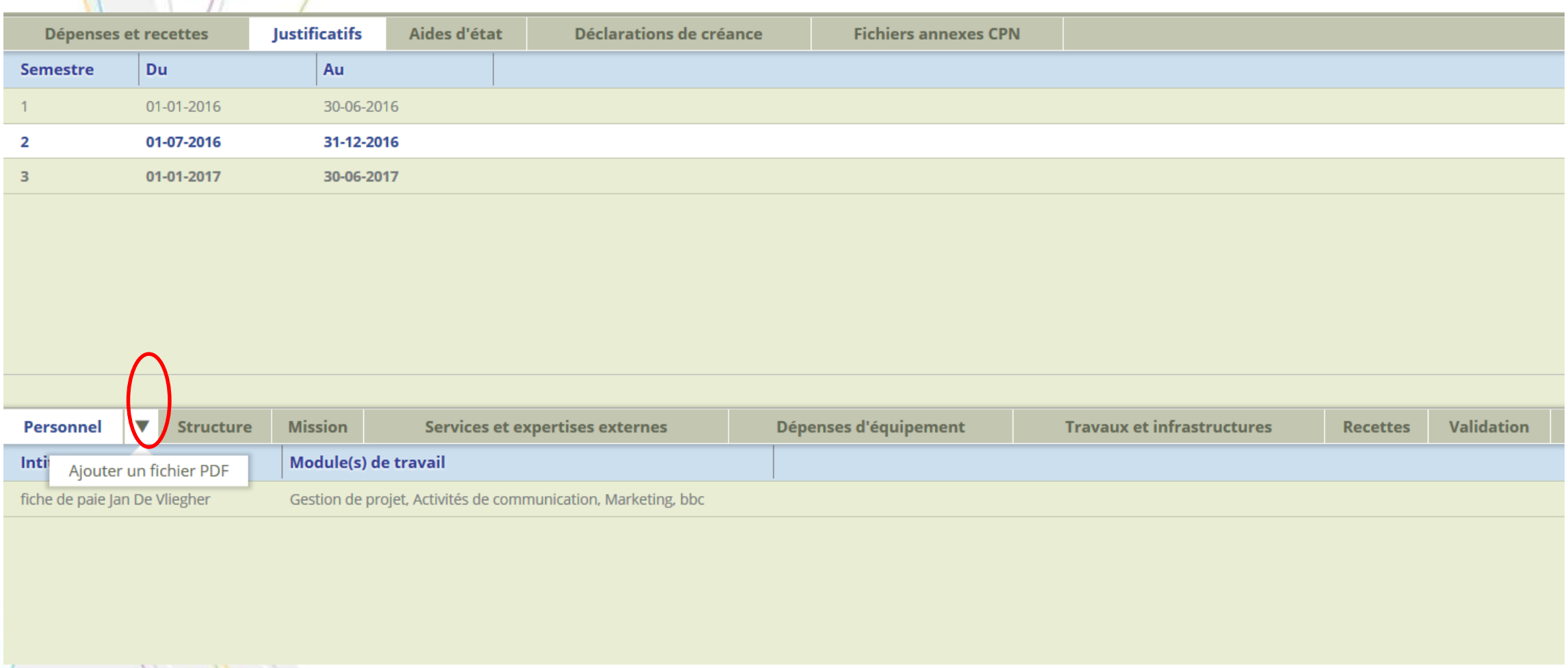

Personnel | Structure | Mission | Services et expertises externes | Dépenses d'équipement | Travaux et infrastructures | Recettes | Validation

Intitulé

Fichier

Parcourir...

Cocher tous les modules de travail

- Gestion de projet
- Activités de communication
- Marketing
- bbc

Onglet Aides d'Etat

Dépenses et recettes | Justificatifs | Aides d'état | Déclarations de créance | Fichiers annexes CPN

Semestre	Du	Au
1	01-01-2016	30-06-2016
2	01-07-2016	31-12-2016
3	01-01-2017	30-06-2017

Fichiers annexes

Fichier1 Parcourir

Intitulé

Fichier2 Parcourir

Intitulé

Finalisation de la déclaration de créance

Dépenses et recettes | Justificatifs | Aides d'état | Déclarations de créance | Fichiers annexes CPN

Semestre	Du	Au	Signé	Envoyé
1	01-01-2016	30-06-2016	Oui	Non
2	01-07-2016	31-12-2016	Non	Non
3	01-01-2017	30-06-2017	Non	Non

Dépenses et recettes

Pour pouvoir générer votre déclaration de créance, vous devez d'abord finaliser l'encodage de vos dépenses et recettes.

Attention

Une fois le broadcast validé, vous ne pourrez plus ajouter de facture pour ce semestre.

Valider le broadcast d'encodage des dépenses et des recettes et passer à la génération de la DC

Finalisation de la déclaration de créance

Dépenses et recettes | Justificatifs | Aides d'état | Déclarations de créance | Fichiers annexes CPN

Semestre	Du	Au	Signé	Envoyé
1	01-01-2016	30-06-2016	Oui	Non
2	01-07-2016	31-12-2016	Non	Non
3	01-01-2017	30-06-2017	Non	Non

Valider le broadcast et passer à l'étape suivante ?

Finalisation de la déclaration de créance

Dépenses et recettes | Justificatifs | Aides d'état | Déclarations de créance | Fichiers annexes CPN

Semestre	Du	Au	Signé	Envoyé
1	01-01-2016	30-06-2016	Oui	Oui
2	01-07-2016	31-12-2016	Oui	Oui
3	01-01-2017	30-06-2017	Oui	Oui

Uploader le document signé

À enregistrer avant de télécharger le document de base à signer

Montant total dépenses introduites, en toutes lettres: dix mille deux cent cinquante euros

Sur les dépenses déclarées, je récupère: Totalement la TVA

Annexe: Parcourir...

Mon projet est soumis aux aides d'état: Non

Annexe: Parcourir...

Télécharger le document de base (à signer)

Finalisation de la déclaration de créance

Dépenses et recettes | Justificatifs | Aides d'état | Déclarations de créance | Fichiers annexes CPN

Semestre	Du	Au	Signé	Envoyé
1	01-01-2016	30-06-2016	Oui	Oui
2	01-07-2016	31-12-2016	Oui	Oui
3	01-01-2017	30-06-2017	Oui	Oui

Uploader le document signé

À enregistrer avant de télécharger le document de base à signer

Montant total dépenses introduites, en toutes lettres: dix mille deux cent cinquante euros

Sur les dépenses déclarées, je récupère: Totalement la TVA

Annexe: Parcourir...

Mon projet est soumis aux aides d'état: Non

Annexe: Parcourir...

Télécharger le document de base (à signer)

Finalisation de la déclaration de créance

Dépenses et recettes | Justificatifs | Aides d'état | Déclarations de créance | Fichiers annexes CPN

Semestre	Du	Au	Signé	Envoyé
1	01-01-2016	30-06-2016	Oui	Oui
2	01-07-2016	31-12-2016	Oui	Oui
3	01-01-2017	30-06-2017	Oui	Oui

Uploader le document signé

À enregistrer avant de télécharger le document de base à signer

Montant total dépenses introduites, en toutes lettres: dix mille deux cent cinquante euros

Sur les dépenses déclarées, je récupère: Totalement la TVA

Annexe: Parcourir...

Mon projet est soumis aux aides d'état: Non

Annexe: Parcourir...

Télécharger le document de base (à signer)

Finalisation de la déclaration de créance

Programme INTERREG V France - Wallonie - Vlaanderen

Déclaration de créance n° :	2
Période concernée :	Du 01-01-2017 au 30-06-2017
Modules de travail concernés :	
Nom du projet :	DEMO CF 4
Convention FEDER n° :	
Opérateur :	Orange Bleu
Chef de file :	Orange Bleu

Je soussigné(e) :	
Représentant légal de :	Orange Bleu

Déclare

1. Que les dépenses introduites pour la période mentionnée ci-dessus sont réellement acquittées au cours de cette période pour un montant de :

0,00 EUR

2. Que les recettes réalisées par le projet au cours de cette même période s'élèvent à :

0,00 EUR

3. Que, déduction faites des recettes, le montant des dépenses éligibles au cofinancement FEDER s'élève à :

0,00 EUR

4. Que le montant FEDER demandé au titre du cofinancement européen s'élève à :

0,00 EUR

Finalisation de la déclaration de créance

Dépenses et recettes | Justificatifs | Aides d'état | Déclarations de créance | Fichiers annexes CPN

Semestre	Du	Au	Signé	Envoyé
1	01-01-2016	30-06-2016	Oui	Non
2	01-07-2016	31-12-2016	Non	Non
3	01-01-2017	30-06-2017	Non	Non

Uploader le document signé

À enregistrer avant de télécharger le document de base à signer

Montant total dépenses introduites, en toutes lettres: dix mille deux cent cinquante euros

Sur les dépenses déclarées, je récupère: Totalement la TVA

Annexe: Parcourir...

Mon projet est soumis aux aides d'état: Non

Annexe: Parcourir...

Télécharger le document de base (à signer)

Fichier (document signé): Parcourir...

DEMO - Revenir à l'encodage des factures

Finalisation de la déclaration de créance

Dépenses et recettes | Justificatifs | Aides d'état | Déclarations de créance | Fichiers annexes CPN

Semestre	Du	Au	Signé	Envoyé
1	01-01-2016	30-06-2016	Oui	Oui
2	01-07-2016	31-12-2016	Oui	Non
3	01-01-2017	30-06-2017	Oui	Non

À enregistrer avant de télécharger le document de base à signer

Montant total dépenses introduites, en toutes lettres: neuf cents

Sur les dépenses déclarées, je récupère: Pas du tout la TVA

Annexe: declaration-creance-62-ufirbssgu835470.pdf

Mon projet est soumis aux aides d'état: Non

Annexe: declaration-creance-62-ufirbssgu835470.pdf

Télécharger le document de base (à signer)

Fichier (document signé): declaration-creance-62-ufirbssgu835470.pdf

Télécharger le fichier signé - envoyé le 11-04-2017 12:00:06

Valider le broadcast d'envoi de la DC

Dépenses et recettes	Justificatifs	Aides d'état	Déclarations de créance	Fichiers annexes CPN

Semestre	Du	Au
1	01-01-2016	30-06-2016
2	01-07-2016	31-12-2016
3	01-01-2017	30-06-2017

Déclaration de créance consolidée

Introduction nouveau projet unique

Introduction projet et validation

Pour chacune des 3 parties, veuillez saisir les informations demandées dans chaque onglet, en prenant soin d'enregistrer à chaque étape.

Si vous aviez besoin d'aide, veuillez contacter votre équipe technique :

Partie 1 - Informations générales | Partie 2 - Présentation du projet | Partie 3 - Eléments budgétaires

Convention(s) entre opérateurs | Convention FEDER

Dépenses et recettes | Rapport d'activités | Déclaration de créance consolidée

Générer un rapport de complétude du projet (fichier PDF)

Analyse de recevabilité du projet

Evaluation du projet

Fiches d'instruction « Egalité des chances » et « Développement durable »

Déclaration de créance consolidée

DC consolidées	Nouvelle DC consolidée	DC consolidées refusées	
Opérateur	**Semestre**	**Date**	
stad Brugge	Du 01-01-2016 Au 30-06-2016	12-06-2017	
Générer une nouvelle déclaration de créances consolidée			

5. Modalités de traitement d’une déclaration de créance

Opérateurs

Endéans les 2 mois …

Fin du semestre

+ 2 mois

- Encodage du rapport d'activités

Chef de file

- Encodage de la déclaration de créance

Responsable financier

Equipe Technique

Endéans les 4 mois …

- Tenue du comité d'accompagnement

- Validation du rapport d'activités

- Transmission des déclarations de créance

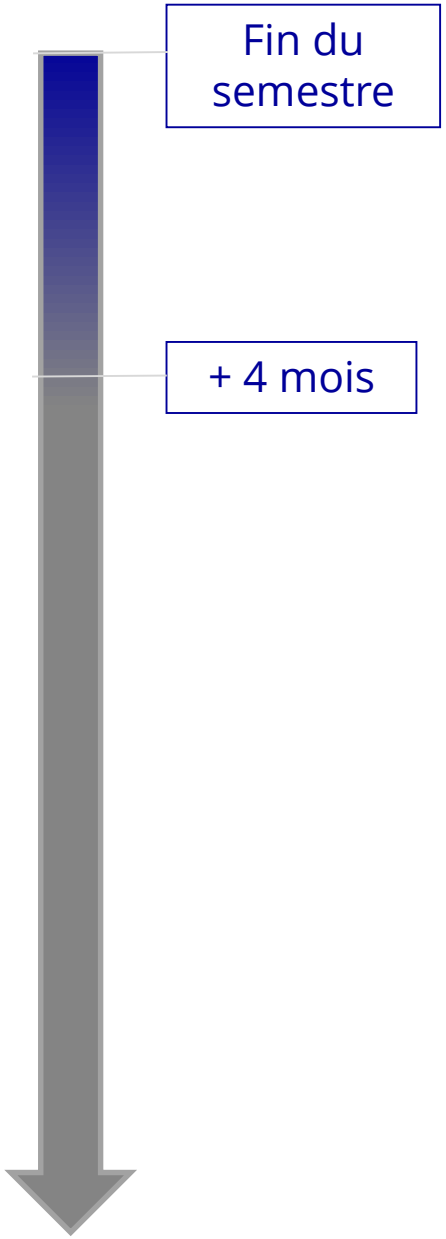

Contrôleur de premier niveau

Endéans les 6 mois …

- Traitement de la déclaration de créance par le contrôleur

- Retours éventuels vers l'opérateur

- Transmission du certificat de validation (opérateurs, chef de file et cofinanceur(s) wallon(s))

Fin du semestre

+ 6 mois

Opérateur
Chef de file

Endéans les 7 mois …

- Réception des certificats de validation

- Encodage de la déclaration de créance consolidée

- Transmission de la déclaration de créance consolidée

Secrétariat Conjoint

Endéans les 8 mois …

- Analyse de complétude de la déclaration de créance consolidée

- Transmission de la demande de paiement à l'Autorité de gestion

Fin du semestre

+ 8 mois

Autorité de gestion

Endéans les 8 mois …

- Réception de la demande de paiement du Secrétariat conjoint

- Demande de mise en paiement à l'Autorité de certification

Fin du semestre

+ 8 mois

Autorité de certification

Endéans les 8 mois …

- Vérification de la complétude et de la cohérence de la déclaration de créance consolidée

- Vérification des preuves de reversement FEDER

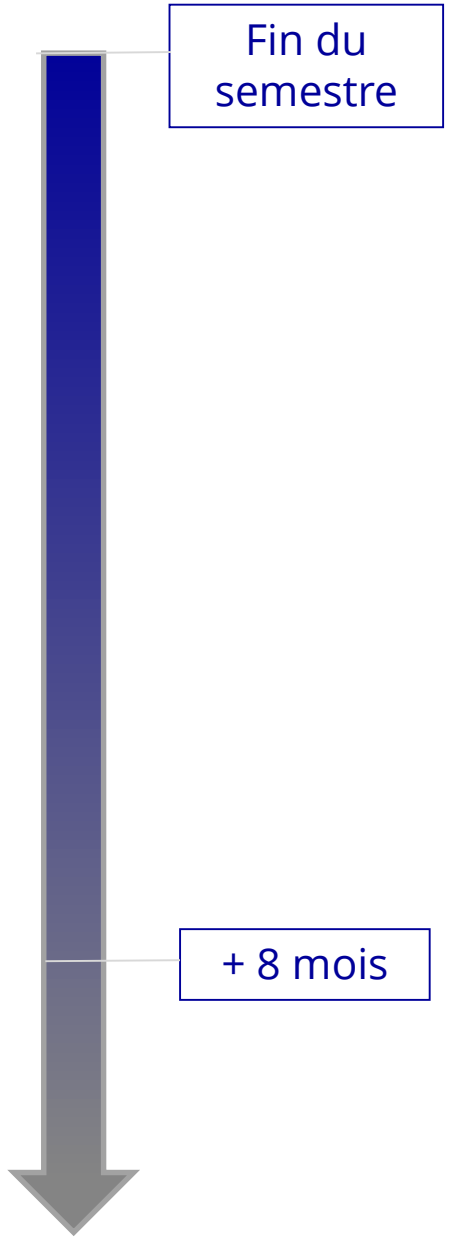

Opérateur
Chef de file

Endéans les 8 mois …

- Deux cas de figure :
  - Oubli du chef de file ;
  - Oubli de l'opérateur partenaire.

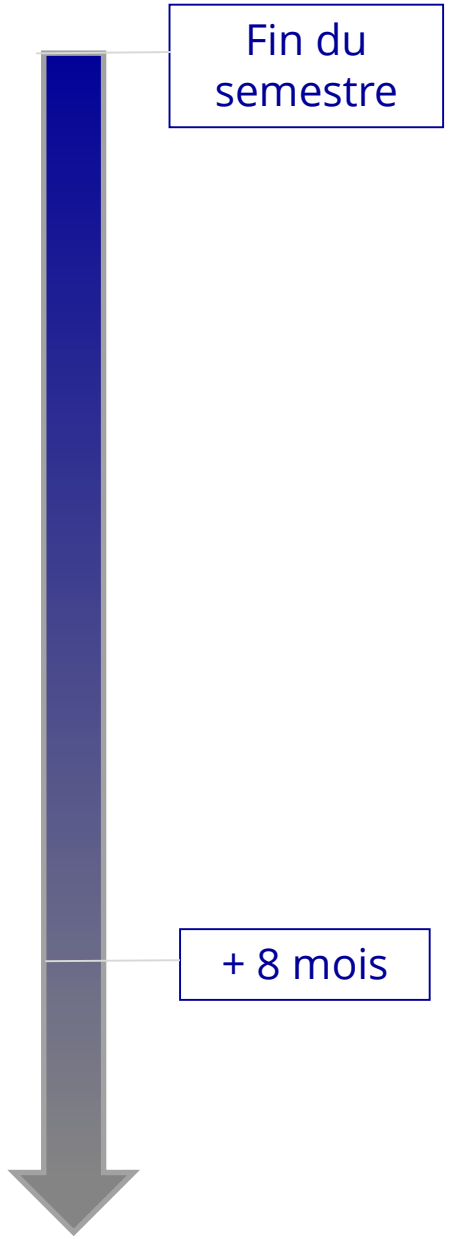

Autorité de certification

Endéans les 8 mois …

- Mise en paiement à l'opérateur Chef de file

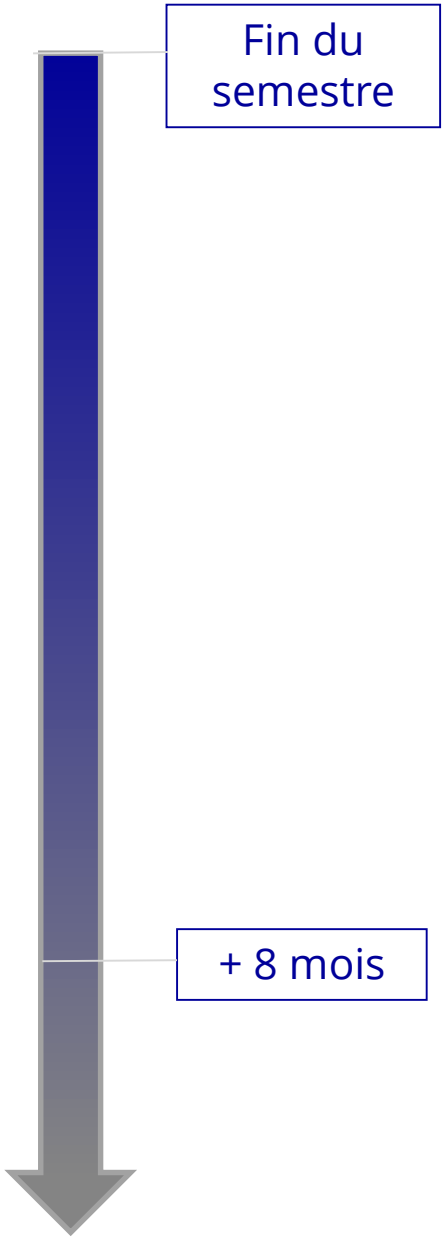

Opérateur
Chef de file

Endéans les 9 mois …

- Versement des parts FEDER aux opérateurs

Fin du semestre

+ 9 mois

Opérateurs

Une fois le reversement effectué…

- Mise en ligne des preuves de reversement FEDER

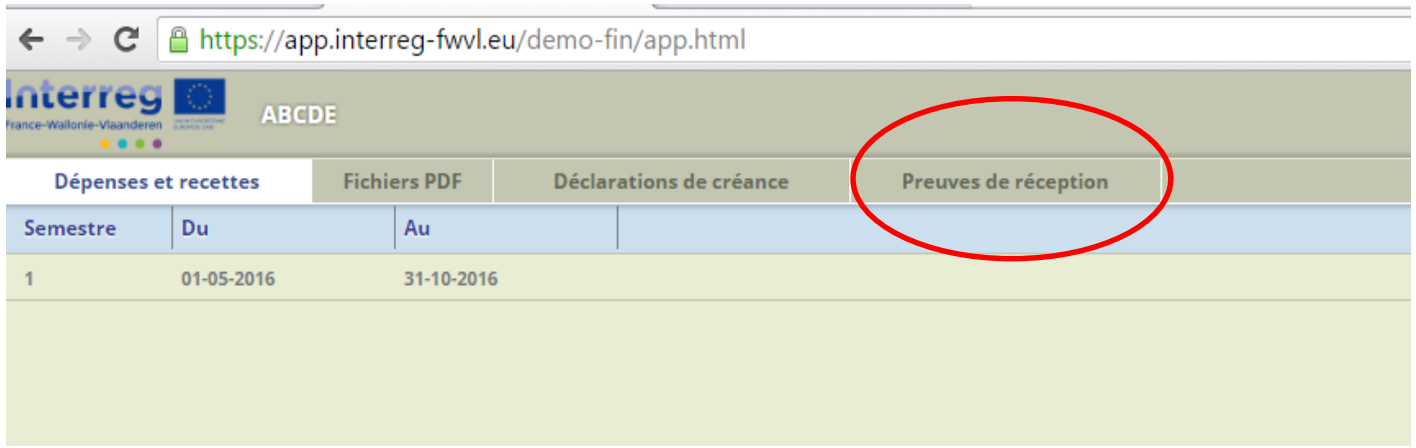

Fin du semestre

Opérateurs	RA semestriel DC semestrielle de tous les opérateurs	Fin du semestre
Opérateur Chef de file	Introduction dans l'application de gestion	+ 2 mois
Comité Accompagnement	Validation du RA	+ 4 mois
Contrôleur Premier Niveau	Validation des déclarations de créance	+ 6 mois
Opérateur Chef de file	Déclaration de créance consolidée	+ 7 mois
Autorité de certification	Paiement de la part FEDER à l'opérateur chef de file	+ 8 mois
Opérateur Chef de file	Reversement aux opérateurs	+ 9 mois

Interreg
France-Wallonie-Vlaanderen
UNION EUROPÉENNE
EUROPESE UNIE

Merci de votre attention

www.interreg-fwvl.eu
@InterregFWVL

AVEC LE SOUTIEN DU FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
MET STEUN VAN HET EUROPEES FONDS VOOR REGIONALE ONTWIKKELING